

# INFO VILLAGE



Mickaël Grange



Ph. Brunel

5

DOCTEUR PETIT-LAURENT



6

ASSOCIATION SAVE



8

SERVICES DE PROXIMITÉ

# INFO

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :  
9h00 à 11h30  
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg  
01480 Messimy sur Saône  
Tél : 04 74 67 80 77  
Fax : 04 74 67 94 58  
mairie.messimysursaone@orange.fr  
www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

**Permanence du Maire ou Adjoint :**  
Samedi : 10h00 à 11h30

## ÉCOLE

94, rue du Bourg  
01480 Messimy sur Saône  
04 74 67 86 14

## BIBLIOTHÈQUE

### Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00  
samedi : 10h00 à 12h00  
rue du Bourg  
04 74 67 87 80

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

 Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

## INFOS UTILES

- **Gendarmerie** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **Pharmacie de garde** : 32.37
- **SOS Médecin** : 36.24
- **Centre anti-poisons** : 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence** : 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF** : 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01** : 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET** :  
www.service.public.fr
- **Ostéopathe** :  
233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières** :  
237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- **Point Poste** : bar/tabac - le Détour
- **Point Vert CA** : bar/tabac - le Détour
- **Assistances maternelles** :  
Voir le site de la Mairie
- **Déchèteries Smidom** 04 74 04 94 69  
Francheleins  
St Etienne sur Chalaronne  
St Jean sur Veyle  
Vonnas
- **Colonnes de tri PAV** :  
Chemin des Ferrières, Cimetière  
et Salle Polyvalente
- **Référent ambroisie** : Marion Chaube

# SOMMAIRE

## INFOS MAIRIE

- Hommage à Aimée Grange ..... p. 4
- Accueil des nouveaux habitants ..... p. 4
- CCAS ..... p. 4
- Bar le Détour ..... p. 4
- Octobre rose ..... p. 5
- Les Molin'elles ..... p. 5
- Association Save ..... p. 6
- Cérémonie du 11 novembre ..... p. 6

## LES COMMISSIONS

### COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNES / SPORT

- Smidom ..... p. 7
- Bacs de prêt ..... p. 7
- Accès aux déchèteries du Smidom Veyle Saône ..... p. 8
- Adil de l'Ain ..... p. 8
- Services de proximité ..... p. 8
- Sondage ..... p. 9
- Recyclage du papier ..... p. 9
- Peut-on donner du pain à un cheval ? ..... p. 9
- Circuit découverte ..... p. 10

### ÉCONOMIE LOCALE

- Accompagnement énergétique ..... p. 10

### ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Tour de la commune ..... p. 11

### BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

- Établissements recevant du public ..... p. 11

## VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Bibliothèque ..... p. 12
- Le club de l'amitié ..... p. 12
- Club photo Œil & Lumière ..... p. 12
- Les chanteurs du Val de Mâtre ..... p. 12
- Société de Chasse ..... p. 13
- Les amis de la Mâtre ..... p. 13
- Le Sou des écoles ..... p. 14
- Copains copines ..... p. 14
- Fête au village ..... p. 15
- La classe 2 et 7 ..... p. 15

## CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil ..... p. 16
- Groupement paroissial ..... p. 16
- Hauteur d'eau ..... p. 16
- Ordures ménagères ..... p. 16
- Défibillateurs ..... p. 16
- Engins bruyants ..... p. 16
- Brûlage déchets verts ..... p. 16
- Stationnement gênant ..... p. 16
- Le marché sous la Halle ..... p. 16
- Aides à domicile ..... p. 16
- Ecrivain public ..... p. 16
- En route pour le zéro déchet ..... p. 16

## CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus ..... p. 17

## DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas ..... p. 19
- Pour les nouveaux professionnels ..... p. 19

**Responsable de la publication** : Thierry Michal, Maire.

**Réalisation et distribution** : Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sainclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.

**Mise en page** : Mairie de Messimy sur Saône, Bénédicte Sainclair - Tirage en 600 exemplaires - Crédit photos : habitants de Messimy sur Saône - Dépôt légal novembre 2021 - N°126

# LE MOT DU MAIRE

## Thierry Michal



### Chères Messimiennes Chers Messimiens

Nous savions que notre commune était attractive, nous étions cependant loin de nous douter que cela allait amener un groupe d'une cinquantaine de caravanes à envahir notre stade de foot le dimanche 12 septembre dernier ! Face à cette situation, nous avons décidé d'opter pour la fermeté considérant qu'il est pour le moins anormal de pénétrer par effraction pour occuper une installation sportive non destinée à cet effet. Cette position, avec le soutien de la préfecture et de la gendarmerie qui a particulièrement bien fait son travail, a conduit à un départ prématuré et une libération de notre stade au bout de quatre jours seulement. Il n'est pas vraiment agréable de devoir gérer ce genre de situation et ça l'est encore moins lorsque l'on constate les réparations et remises en état à effectuer. J'ai eu l'occasion de participer avec mes collègues maires du val de Saône à une réunion en préfecture le 21 octobre dernier sur ce type de sujet. Il n'est pas vraiment ressorti de solution miracle mais le cas de Messimy-sur-Saône a été évoqué. Espérons que cela ne se reproduira pas de sitôt, nous devons pour cela renforcer encore la sécurité des accès en générant des coûts supplémentaires mais nous n'avons pas vraiment le choix !

Pour passer à un autre sujet, je reviens sur la fibre optique dont les travaux de l'artère principale ont débuté et devraient même être terminés à l'heure où vous lisez ces lignes (espérons-le !). Cela laisse supposer que les travaux de distribution devraient pouvoir se faire en 2022 mais aucun calendrier opérationnel n'a pour l'heure été transmis. De l'aveu même du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), il est très difficile d'avoir des plannings fiables. Je ne sais pas comment on peut piloter un projet dans ces conditions mais peut-être qu'il n'est tout simplement pas piloté ? On peut se rassurer en se disant qu'une artère principale ne sert à rien sans distribution auprès des habitations, alors croisons

les doigts pour la suite, d'autant que la directrice générale des services du SIEA confirmait récemment lors d'une tribune publique la fin des travaux de la fibre optique d'ici fin 2022 !

Je termine ce mot, par quelques projets du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour vous indiquer le lancement prochain de réflexions sur deux sujets importants concernant d'une part l'aménagement du centre bourg, et d'autre part l'aménagement de l'école avec l'extension du périscolaire et le renforcement de l'isolation du bâtiment. Nous avons pour cela passé une convention avec l'agence d'ingénierie de l'Ain qui va nous aider à monter les projets. Ce sont des études dites « amont » afin de préciser la faisabilité et les éléments de programme en vue de désigner des maîtres d'œuvre. D'autres projets devraient suivre comme par exemple des plantations sur des parcelles communales, une aire de covoiturage, une réflexion sur des bornes de recharge électrique, la mise en place de leds moins énergivores pour une partie de l'éclairage public en lien avec le SIEA, ou la rénovation d'un bâtiment communal. Nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ces différents projets.

Sur le plan sanitaire, ce fut un réel plaisir de pouvoir enfin retrouver quelques rencontres et festivités à commencer par les conscrits avec l'amicale des classes en 1 et 6. Il ne reste plus qu'à souhaiter que la fin d'année puisse se dérouler dans de bonnes conditions en ne retombant surtout pas dans un pic épidémique tel que nous l'avons connu l'an dernier. Cela permettrait des fêtes de fin d'année à peu près normales, et même de se retrouver pour celles et ceux qui le souhaitent pour les vœux de la mairie dont la date est aujourd'hui envisagée pour le 7 janvier 2022 mais nous aurons l'occasion de vous confirmer cela.

Je vous souhaite en attendant de bien terminer l'année et de passer de bonnes fêtes.

A bientôt.

# INFOS MAIRIE

## HOMMAGE À AIMÉE GRANGE

En ce samedi 4 Septembre 2021, nous avons fait une visite surprise à notre centenaire Mme Aimée Grange, avec la complicité de son petit-fils Mickaël.

Nous tenions avec la municipalité et les élus de la commune à marquer cet évènement. En effet, le 18 Août dernier Mme Grange a eu le privilège d'obtenir un âge à trois chiffres.

Elle est née à Messimy dans la ferme de Benoit et Clotilde Mercier, ses parents. Après son mariage en 1946, elle quitte la ferme familiale pour aller travailler avec son mari dans différentes maisons des environs. De ce mariage est né deux garçons puis deux petits-fils et deux arrières petits-enfants viendront agrandir la famille.

Une vie de labeur bien remplie. Ils retrouveront Messimy en 1983 au moment de la retraite. Ils feront construire une maison où Aimée habite encore ; alerte, elle aime lire, écouter de la musique ou encore recevoir les voisins, amis pour bavarder de choses et d'autres. Discrète, elle est étonnée mais ravie de notre passage !

Photo prise à la suite des discours, nous lui avons demandé si elle nous autorisait à mettre sa photo dans le journal ; avec un joli sourire elle a répondu :

« Je veux bien mais si je suis bien dessus ... »

Alors voilà Mme Grange nous avons une belle photo de vous et nous la partageons.



## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 18 septembre, le maire et plusieurs de ses adjoints et conseillers ont présenté la commune aux nouveaux arrivants. Cette rencontre a été l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance et de partager le pot de l'amitié.



## CCAS

### LE REPAS

Dimanche 3 Octobre s'est déroulé le repas de nos aînés qui n'avait pu avoir lieu en Mars comme d'habitude. 53 personnes munies de leur pass sanitaire se sont retrouvées avec plaisir. Elles ont apprécié le repas servi par les membres du CCAS et concocté par le traiteur Bertrand. Daniel Berthet a animé l'après-midi. Cathy et les enfants de la garderie ont fabriqué de superbes menus sur le thème d'Octobre rose.

Une tirelire était déposée en bout d'une table et chacun a pu mettre une pièce pour le dépistage du cancer du sein.



### DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

La distribution des colis de Noël a été fixée au week-end du 18 et 19 Décembre 2021, auprès des personnes n'étant pas présentes au repas du 3 Octobre.

Il est précisé qu'une personne est en Ehpad, Mr le Maire ira le lui remettre en main propre.

Le repas devrait revenir aux mêmes dates qu'avant la pandémie, c'est-à-dire début Mars 2022. Une information sera donnée en temps et en heure.

## BAR LE DÉTOUR

Après un joyeux verre de l'amitié, Suzanne nous a dit un dernier au revoir avant de partir s'installer dans l'Aude pour une retraite bien méritée.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Grégory Mechin, le nouveau propriétaire, le 8 novembre.



## OCTOBRE ROSE

La commune s'était parée de rose.

Le mois s'est terminé sur une note positive.

Merci à tous d'avoir décoré vos portes, fenêtres, haies... Cette campagne d'information est nécessaire car encore trop peu de femmes se font dépister.



**Petit rappel : plus un cancer est détecté tôt, mieux il se soigne.**

Merci à vous tous qui avez rempli les tirelires mises dans les commerces locaux, cabinet infirmier et Ostéopathe. Également merci aux commerçants du marché qui ont fait un don. Cette année, nous avons choisi l'association CALADONCO à qui nous avons remis un chèque lors d'une petite cérémonie qui s'est déroulée en mairie le jeudi 4 Novembre. Le docteur Petit Laurent était présent.

L'Association CALADONCO encadre les soins de support esthétique, sophrologie, yoga, destinés aux patients pris en charge en chimiothérapie à la polyclinique du beaujolais. La prestation est gratuite. Elle apprend aux femmes à se réapproprier leur corps. La sophrologie pour gérer stress, angoisse, améliorer son sommeil mais également gérer la maladie, l'accepter, gérer les douleurs et diminuer les effets secondaires. Mais aussi se préparer aux examens médicaux et à la chirurgie.

Enfin pour retrouver du bien-être et de la confiance en soi.



## LES MOLIN'ELLES



**Une Messimienne participe au Trek « Elles Marchent » 100% féminin et solidaire !**

Résidente de Messimy/s depuis 17 ans et fervente sportive sur nos beaux chemins alentours, je me lance dans une folle aventure !

### • Un Trek d'orientation dans le désert Marocain

Une équipe de 4 filles : les Molin'Elles, qui s'envolent pour la Maroc le 02 mars 2022.

Il nous a fallu dominer nos doutes, surmonter nos peurs, dépasser nos pensées limitantes...pour enfin sortir de notre zone de confort et OSER.

### • Oser faire quelque chose pour soi mais qui a aussi du sens

Après 4 jours de course d'orientation sans téléphone ni GPS, juste avec une carte, une boussole et un compas, nous participerons à une journée solidaire pour l'association « le défi du cœur » dont le but est de promouvoir l'entraide, le partage, le développement de la confiance en soi ...

### • L'aventure a déjà commencé :

Trouver des sponsors, s'équiper, s'entraîner...

On vous raconte tout sur notre page FB :

<https://www.facebook.com/LesMolinELLES/>

et sur Instagram :

<https://www.instagram.com/lesmolinelles/>

### • Abonnez-vous, encouragez-nous, commentez, likez, venez partager vos aventures avec nous !

Nous partagerons un lien qui vous permettra de nous suivre en temps réel lors des 4 épreuves du samedi 05 au mardi 08 mars 2022 grâce à une balise de géolocalisation.

### • Vous voulez nous aider !

Voici le lien de notre cagnotte Leetchi en ligne :

<https://www.leetchi.com/c/les-molinelles>

Chaque participant fera partie du tirage au sort le 07 01 2022 de notre tombola pour gagner l'un de nos nombreux et beaux lots.

**Jeunes filles, sportives, seniors... OSER... et lancez-vous un défi sur 2022...**

**À VOUS DE JOUER !**



Stéphanie Pacoud (Messimy/s)  
Jocelyne B (Blacé)  
Emilie Peigné (Frans)  
Maryline B (Rilleux-Vancia)  
La Team 110 « Les Molin'Elles »

## ASSOCIATION SAVE

ÉCOUTE, SOUTIEN, ACCOMPAGNEMENT ET RÉORIENTATION

DITES  AUX VIOLENCES!

Save Stop aux Violences et Entraide est une association qui accompagne dans le département de l'Ain, toute personne (enfant, femme, homme) victime de violence. C'est une équipe de professionnel pluridisciplinaire engagée qui vous accompagnera sur vos besoins qui soit juridiques, administratifs, psychologiques, sociaux ou encore médicaux.

### L'association a quatre missions principales :

- Une mission d'écoute
- Une mission de protection et de sécurité de la victime du milieu dangereux et de l'accompagner dans les différentes démarches pour s'en sortir (administration, juridique,...)
- Une mission de reconstruction de la personne et de réinsertion sociale.
- Une mission de sensibilisation de la prévention de la violence.

Une vingtaine de bénévoles sont à votre service (avocat, psychologues, art thérapeute, travailleurs sociaux, auxiliaires de puériculture, sage-femme, addictologue, sophrologue, équilibreur, professeur de yoga, entraîneur de self défense,...)

Les objectifs de l'association est d'aider et d'accompagner la personne à sortir de la spirale de la violence, qu'elle devienne actrice de sa reconstruction et qu'elle est une meilleure estime d'elle-même. Réinsertion, autonomie et reconstruction sont les trois piliers de notre accompagnement pour que la personne redevenue un citoyen digne et libre.

Nous intervenons sur les communautés de communes de la Dombes, de la Côtière et du Val de Saône.

**Accueil** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Permanences par téléphone, mail et tchat du lundi au vendredi** de 8h30 à 20h.

**Dimanche** de 18h à 20h.

**06 50 26 50 68**

[contact@save01.fr](mailto:contact@save01.fr)

[www.save01.fr](http://www.save01.fr)

**Tchat** : <https://discord.gg/5GcMfagxYq>

Des permanences seront organisées à la Mairie de Messimy sur Saône à partir de janvier. Pour connaître la date vous pouvez appeler l'association SAVE qui vous orientera à Messimy ou sur une autre commune si vous voulez rester dans l'anonymat.



**ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS L'AIN**

INSULTE  
HARCÈLEMENT  
Coups  
PRIVATION DE NOURRITURE  
CHANTAGE

MENACE  
DÉNIGREMENT  
MARIAGE FORCÉ  
HUMILIATION  
Viol  
RUMEUR

EMPRISE  
INCESTE

SAVE, vous propose un accompagnement :  
Juridique Psychologique Social Administratif Médical

06 50 26 50 68  
[contact@save01.fr](mailto:contact@save01.fr)  
[www.save01.fr](http://www.save01.fr)

DITES  AUX VIOLENCES!



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce jeudi 11 novembre se sont tenues les commémorations de l'Armistice 1918 devant le monument aux morts.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence à ce moment de mémoire.



## DEVINETTE

Cet emplacement marqué au sol, à quoi servait il ?

La réponse sera dans le prochain Info village.



# COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNES / SPORT

## SMIDOM



### LE COMPOSTAGE :

**Réduire son volume d'ordures ménagères grâce au compostage, le SMIDOM vient à vous.**

La redevance incitative qui sera le mode de facturation appliqué à vos déchets ménagers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est un dispositif qui comme son nom l'indique incite à produire moins de déchets et à mieux trier.

Depuis 18 mois le SMIDOM vous accompagne et conseille afin que vous puissiez vous équiper d'un bac ordures ménagères d'un volume adapté à la stricte production de déchets de votre foyer.

Au-delà de l'achat raisonné et du tri, le meilleur moyen de réduire le volume d'ordures ménagères résiduelles est de composter les déchets fermentescibles (préparations et restes de repas, déchets verts).

Des mesures effectuées en 2020 sur des échantillons d'ordures ménagères collectées dans votre commune ont mis en évidence que celles-ci contenaient encore 26 % de déchets compostables.

Cela représente donc en moyenne 52 kilogrammes par an et par habitant !

Si vous n'êtes pas encore équipés d'un composteur, une solution simple existe donc.



Le SMIDOM propose des composteurs bois de 400 litres au prix de 27 € (le coût réel est de 54 € mais le SMIDOM en prend à sa charge 50 %).

**En cette fin d'année, le SMIDOM vient à vous et assurera la livraison des composteurs sur votre Commune le jeudi 16 décembre 2021 pendant le marché hebdomadaire.**

• **Comment profiter de cette livraison sur votre commune ?**

Contactez le SMIDOM au 04 74 04 94 69 qui prendra en compte votre commande afin de tenir à votre disposition le composteur sur le marché.

### • Comment payer ?

Paiement par chèque.

### De plus,

la Commune en partenariat avec le SMIDOM organisera en **janvier 2022** une opération de broyage des sapins de Noël.

Le lieu et la date du broyage vous seront communiqués début janvier par affichage, ainsi que sur le site internet de la commune et sur sa page Facebook.



## BACS DE PRÊT

### BACS DE PRÊT POUR ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

Vous êtes une association et organisez une manifestation, ou un particulier qui envisagez un événement familial de grande ampleur (cousinade, mariage...)

Le Smidom vous propose des bacs de prêt 360 L pour l'évacuation de vos déchets ménagers.

**ATTENTION :** Ces bacs sont uniquement destinés aux ordures ménagères. En cas de mélange avec du verre ou des encombrants, un surcoût de 40 € peut vous être facturé pour frais de tri et de nettoyage.

### Tarifs :

- 15,12 € par bacs collectés
- Livraison possible au tarif en vigueur
- Si les bacs sont non triés et non lavés, un forfait de 20 € par bac est appliqué

### Procédure :

1. Faire la demande par mail ou téléphone auprès du SMIDOM
2. Valider le devis et la convention adressé par le SMIDOM
3. Prise de rendez-vous pour la livraison des bacs et récupération du chèque de caution de 40 € par bac avant la manifestation.
4. Sortir les bacs la veille de la date de la collecte fixée par le SMIDOM
5. Après la collecte, prise de rendez-vous pour récupération des bacs et remise du chèque de caution

## Information nécessaire pour la réservation :

- Coordonnées d'une personne contact
- Coordonnées de l'association
- Date de la manifestation
- Date et heure de livraison des bacs

## ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DU SMIDOM VEYLE SAÔNE

### Généralisation du contrôle d'accès aux déchèteries avec lecture optique des plaques : la fin des badges !

Afin de réserver l'usage des déchèteries aux seuls habitants du territoire, le Smidom Veyle Saône généralise le contrôle d'accès avec lecture optique des plaques d'immatriculation. Ce dispositif, déjà mis en place avec succès à la déchèterie de Vonnas, sera déployé sur l'ensemble des déchèteries.

**Début décembre 2021** votre badge d'accès en déchèterie sera inutilisable, il est donc impératif qu'avant cette date, l'immatriculation des véhicules utilisés en déchèterie soit déclarée et à jour auprès du Smidom.

Pour les particuliers, trois véhicules maximums peuvent être enregistrés (transmettre obligatoirement les cartes grises).

Vous pouvez vous adresser directement au Smidom au **04 14 04 94 69** ou vous connecter sur [www.smidom.org](http://www.smidom.org) - rubrique Déchèterie/Mon espace personnel - pour créer votre espace personnel et enregistrer vos véhicules.

Le fichier des badges n'étant pas tenu à jour, cette démarche est obligatoire pour tout le monde !

## ADIL DE L'AIN



### Une question sur votre logement : des juristes vous informent gratuitement !

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer **gratuitement** des conseils **juridiques, financiers et fiscaux** sur le **logement et l'habitat**.

Ses conseils, délivrés par des **juristes spécialisés en droit immobilier**, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de **location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété**, ainsi que **les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique**.

Chaque année, l'ADIL de l'Ain délivre auprès d'un public varié (propriétaires occupants ou bailleurs / locataires / collectivités et acteurs du logement), près de 13 500 conseils.

Pour consulter l'ADIL, vous pouvez prendre contact avec nos services au 04 74 21 82 77, nous adresser un mail [adil@adil01.fr](mailto:adil@adil01.fr), ou prendre rendez-vous auprès de notre siège et de nos permanences de proximité.

Les services de l'ADIL sont ouverts **sans interruption** du lundi au jeudi de **9 heures à 18 heures** et le vendredi de **9 h à 17 heures**.

34 rue du Général Delestraint, 01 000 Bourg en Bresse  
Site internet : [adil01.org](http://adil01.org)

## SERVICES DE PROXIMITÉ



La Communauté de Communes Val de Saône Centre ouvrira, **dès le 3 janvier 2022**, un service de proximité pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique, ouvert à tous.

### Si vous avez besoin :

- D'une information de premier niveau (réponses aux questions) et d'un accompagnement dans vos démarches administratives (comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, la préparation d'un dossier de retraite...),

- D'une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...),

**Les deux animatrices vous accueilleront, au 2 rue de Lyon à Montmerle sur Saône**, du lundi au vendredi, ainsi qu'un samedi matin sur deux.



Un conseiller pourra également vous accompagner pour utiliser les outils numériques (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...).

### Horaires d'ouverture à compter du 2 janvier 2022

Lundi	16 h - 19 h
Mardi matin	9 h - 12 h (semaines impaires) 9 h - 13 h (semaines paires)
Mardi après-midi	14 h - 17 h
Mercredi matin	9 h - 12 h (semaines impaires) 9 h - 13 h (semaines paires)
Mercredi après-midi	14 h - 17 h
Jeu	9 h - 13 h
Vendredi	14 h - 17 h
Samedi	10 h - 12 h (semaines impaires uniquement)

Retrouvez, à partir de décembre 2021, les informations pratiques sur le site internet de la communauté de communes : [www.ccvsc01.org](http://www.ccvsc01.org)

### Conseiller Numérique France Services

Depuis le 1er septembre 2021, un conseiller numérique France Services intervient sur la communauté de communes. Porté par le centre social MJC L'Embarcadère, ce conseiller numérique, qui s'inscrit dans le plan France Relance, a pour mission d'aider les habitants dans les démarches en ligne, d'accompagner la prise en main des différents sites des administrations et de favoriser la connaissance des services et dispositifs disponibles en ligne. Il intervient dans les mairies, les bibliothèques, les maisons de retraites, associations... Il travaillera en étroite collaboration avec le service de proximité, qui ouvrira à partir du 3 janvier 2022 à Montmerle sur Saône.

**Fabrice DIJOUX** : 04 74 04 02 57 - 06 49 47 63 62  
mail : [fabrice.dijoux@conseiller-numerique.fr](mailto:fabrice.dijoux@conseiller-numerique.fr)

## SONDAGE

INFO VILLAGE - SITE INTERNET - PAGE FACEBOOK

Afin de répondre au plus près des attentes de nos concitoyens, la Commission Communication a besoin de connaître votre opinion sur les vecteurs qu'elle utilise : l'Info Village, le site internet et la page Facebook. La dernière enquête a eu lieu en 2014, le site internet était très jeune et la page Facebook n'existait pas.

- Un questionnaire est donc à votre disposition en version papier dans l'Info Village et en version numérique via le QR code ci-dessous.
- Merci de prendre quelques instants pour répondre à ces questions et n'hésitez pas à renseigner la rubrique « suggestion ».
- La date limite pour vos réponses sera le 20 décembre. Les résultats de cette enquête et les enseignements que nous en tirerons seront publiés dans le numéro 127 de l'Info Village, en février.



## RECYCLAGE DU PAPIER

MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

### COMMENT TOUS VOS PAPIERS TRIÉS SONT-ILS TRANSFORMÉS POUR ÊTRE RECYCLÉS?

En 2019, grâce au geste de tri des Français, 57% des papiers graphiques ont été recyclés. Découvrez les 5 étapes qui permettent cette transformation dans une usine papetière.

#### 1. ARRIVÉE DES BALLES DE PAPIERS DU CENTRE DE TRI

Dans ces gros paquets appelés balles, on retrouve tous les papiers triés par les habitants.



#### 2. TRANSFORMATION EN PÂTE À PAPIER



Les balles de papiers sont plongées dans un gros mixeur : le **pulpeur**. Ce brassage avec l'eau permet de séparer les fibres de cellulose.

#### 3. NETTOYAGE ET FILTRAGE DES FIBRES

Cette étape permet d'**éliminer tous les indésirables** (agrafes, spirales, encres, colles...). La pâte recyclée peut maintenant rejoindre le procédé habituel de la fabrication des papiers.



#### 4. FABRICATION DES FEUILLES



Grâce à une machine à papier, la pâte est aplatie, étirée et séchée sur des cylindres chauffés à la vapeur pour devenir une immense feuille de papier. On peut ainsi fabriquer jusqu'à **110 km de papier** par heure.

#### 5. MISE EN BOBINE DU NOUVEAU PAPIER

Les feuilles de papier recyclé sont mises en bobine et seront ainsi vendues à des imprimeurs qui les utiliseront en tout ou partie pour la fabrication de papiers graphiques (journaux, magazines, cahiers,...).



**TRIER, C'EST DONNER DU RÉPIT AUX RESSOURCES DE LA PLANÈTE**

1,3 million de tonnes de papiers recyclés permettent d'économiser annuellement :



23 milliards de litres d'eau soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Toulouse.



4 000 GWh, soit l'équivalent de deux fois la consommation d'électricité d'une ville comme Marseille.

## PEUT-ON DONNER DU PAIN À UN CHEVAL ?



Vous faites partie de ces cavaliers qui aiment donner des friandises à leurs chevaux ? Vous avez bien raison ! Si les carottes et les pommes sont largement plébiscitées par les chevaux, qu'en est-il du pain ?

**Le cheval est un animal imposant qui semble solide... et pourtant !**

Il s'agit en réalité d'un être vivant extrêmement sensible qui dispose d'un **système digestif fragile** supportant mal les modifications alimentaires. Pour que la digestion et le transit du cheval soient de qualité, il est indispensable de le nourrir correctement avec des **aliments adaptés** à ses besoins.

**Le pain est-il un aliment de qualité pour le cheval ? Là est toute la question !**

Bien que le pain n'apporte aucun nutriment indispensable, en réalité tout dépend de votre cheval. En effet, certains chevaux souffrent de pathologies nécessitant de respecter un régime alimentaire spécifique. Beaucoup de promeneurs donnent du pain sec aux équidés dans les prés et pensent à tort que puisque ces grands gourmands en raffolent ça ne peut pas leur faire du mal... Or pendant la digestion, l'amidon contenu dans le pain (qu'il soit sec ou frais) se transforme en sucre simple (glucose) et une trop grande quantité de sucre dans le sang est fortement nuisible à la santé des chevaux, ânes... elle provoque de nombreux troubles et notamment une maladie grave, extrêmement douloureuse voire mortelle, appelée la fourbure.

Alors s'il ne s'agit pas de votre animal, **abstenez-vous !** En voulant bien faire, vous pourriez être à l'origine d'importants problèmes de santé chez nos amis.



# CIRCUIT DÉCOUVERTE

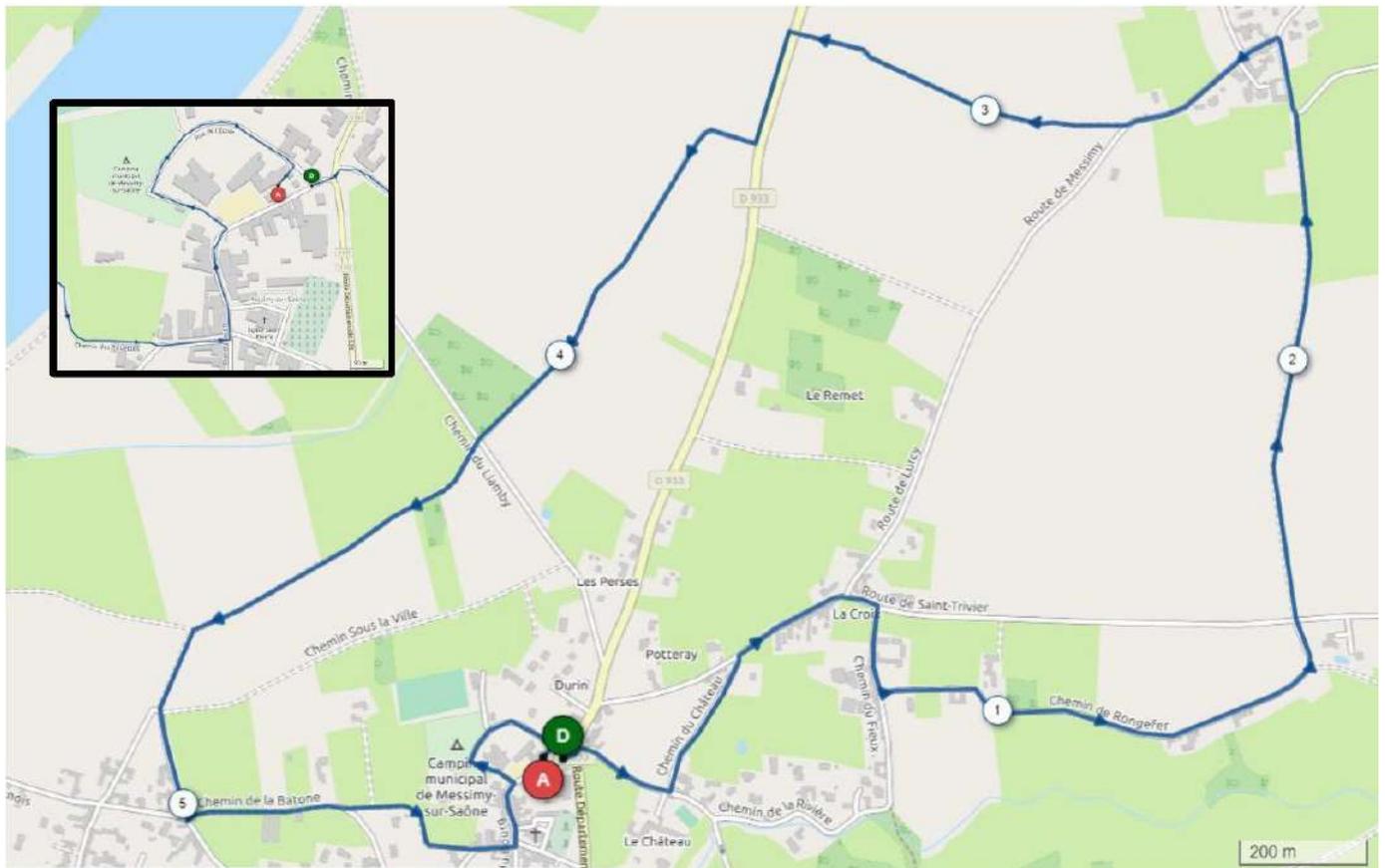
Voici une idée de randonnée pour profiter d'une belle journée automnale ou hivernale :

**BALADE** 6KM / 1H30 / DÉNIVELÉ 60M / ALT : 168/218

**Départ** - parking de la Mairie de Messimy sur Saône

1. Prendre la direction Chemin du château puis le Chemin de Rongefer qui monte en direction du plateau de Chaleins
2. Traverser le Plateau de Chaleins jusqu'au village de Lurcy
3. A la sortie de Lurcy prendre la direction de Messimy puis tourner sur un chemin qui redescend du plateau en direction de la Saône.
4. Longer la D933 pendant quelques centaines de mètres et prenez un chemin sur la droite en direction de la Saône. Traverser le Chemin du Liamby.
5. Prendre le chemin de la Batone le long de chevaux qui remonte en direction du centre du village.

**Arrivée** - parking de la Mairie



# ÉCONOMIE LOCALE

## ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



J'ai débuté ma vie professionnelle en exerçant pendant plus de 20 ans le métier d'infirmière. J'ai rapidement rencontré, priorisé et développé d'autres manières de prendre soin. Des soins dont la pratique a encore évolué au cours des 10 dernières années, ayant suivi des enseignements de Louise Gervais, Tom Tam, Mathilde Juan, Nassim Haremein...

### Comment décrire un soin au cabinet :

Tout commence par un temps d'écoute. L'accompagnement se fait ensemble à la recherche du bien-être physique et émotionnel, en faisant appel à plusieurs outils énergétiques ou autres...

EFT, Litho-thérapie, Magnétisme, Fleurs de Bach, Ho'oponono, mais aussi Accu-pressure, pratique chinoise du Tong Ren, Hypnose, écriture sacrée. Depuis peu je popose des temps de dessin méditatif et d'autres ateliers créatifs/tranquillité.

### Mon lieu de soin :

504 chemin de Port Rivière 01 480 Messimy sur Saône  
Je reçois sur rendez-vous et me déplace au domicile

06 81 29 50 62  
[jeanninmariel@yahoo.fr](mailto:jeanninmariel@yahoo.fr)

Marie Jeannin

# ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

## TOUR DE LA COMMUNE

Une équipe d'élus a récemment effectué le tour de la commune afin de répertorier et d'identifier des parcelles communales.

L'objectif est le reboisement de ces parcelles pour créer un biotope pour la faune et la flore.

L'aboutissement de ce projet se fera en fonction des subventions obtenues.

En ce qui concerne le fleurissement de notre village, la commission environnement a opté pour des fleurs vivaces, moins gourmandes en eau. De plus, un paillage systématique des massifs complètera cette démarche écologique.



# BÂTIMENT COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

## ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La commission bâtiment voirie s'est réunie dernièrement, afin de débattre et valider certains travaux, notamment la mise aux normes des ERP (Établissement Recevant du Public).

Les infrastructures concernées sont les vestiaires du foot, la bibliothèque, la halle, le tennis, les commerces...

Nous avons fait appel à plusieurs corps de métiers : maçon, menuisier, serrurier, électricien, plombier, plaquiste, carreleur.

Lors d'une réunion très animée, de nombreux sujets ont été abordés : rampe d'accès, toilettes à modifier ou à créer, mise aux normes de portes d'entrées,

modification de garde-corps, escalier et stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite) à mettre aux normes.

Tous ces travaux seront lissés en fonction du planning des artisans retenus.

Nous avons obtenu pour la réalisation de ces travaux, plusieurs subventions.

# VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

## BIBLIOTHÈQUE



La rentrée est déjà loin et nos activités ont repris avec l'école. Lors de cette première période nous avons abordé le thème du cirque et nous continuerons après la Toussaint avec une exposition sur l'ours polaire que nous exploiterons avec toutes les classes comme à notre habitude.

Nous avons renouvelé nos collections (environ 400 documents) en octobre grâce à l'échange de livres avec la bibliothèque de Bourg, nous avons également acheté des nouveautés pour petits et grands. Venez les découvrir !

L'équipe de la bibliothèque a toujours besoin de nouveaux bénévoles pour assurer son fonctionnement. Si vous avez un peu de temps à consacrer à cette activité, nous vous accueillerons avec grand plaisir. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors d'une de nos permanences le mardi ou le samedi.

**L'atelier de Noël aura lieu cette année le samedi 4 décembre de 14h à 16h.**

Nous accueillerons les enfants de 4 à 10 ans sur inscription par mail :

[bibliothèque.messimysursaone@orange.fr](mailto:bibliothèque.messimysursaone@orange.fr)

ou directement à la bibliothèque. Attention, nombre de places limitées !

A très bientôt

*L'équipe de la bibliothèque*

## LE CLUB DE L'AMITIÉ



Le club de l'amitié a repris ses activités récréatives depuis le 14 octobre 2021 dans le respect des directives gouvernementales.

Cette année, plusieurs personnes n'ont pu nous rejoindre, principalement pour des problèmes de santé.

Nous regrettons et les remercions pour toutes ces années où nous les avons côtoyées dans la bonne humeur...

Nous espérons recruter de nouveaux et nouvelles adhérents et nous vous donnons rendez-vous le jeudi à 14h à la salle polyvalente y compris pendant les congés scolaires.

**Tarot, coinche, scrabble, jeux divers... et goûter.**

*Le bureau*

## CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRE



Le club Œil et Lumière a repris ses activités début septembre. L'équipe a décidé de ne pas réaliser la traditionnelle exposition photo du mois de novembre ; la préparation demande beaucoup de travail et il n'y avait aucune certitude quant au risque d'une interdiction de dernière minute.

Un accord a été passé avec un viticulteur du Beaujolais pour lui faire un reportage sur ses vendanges, avec une exposition sur place pour la sortie des primeurs. Plusieurs équipes se sont succédé sur le terrain et, à l'heure où ces lignes sont écrites, le montage est en cours de finalisation.

Les cours théoriques reprennent au mois de novembre, ainsi que les exercices pratiques associés.

*Le bureau*

## LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Après 18 mois de silence liés à la covid 19, La Chorale "Les Chanteurs du Val de Mâtre" va redonner de la voix ! Les répétitions ont à nouveau lieu en respectant les consignes gouvernementales, préfectorales et de la Mairie.

Chaque choriste doit être muni de son pass sanitaire pour l'accès à la Salle Polyvalente, ou Test PCR de moins de 72 heures.

Notre ensemble vocal a donc repris les répétitions mardi 05 octobre 2021, sous la direction de notre cheffe de Chœur, **Silvia LOZOVAN**.

**Une répétition hebdomadaire a lieu tous les mardis de 20 h à 22 heures, à la Salle Polyvalente de Messimy sur Saône.**

Les interprétations à nos concerts sont diversifiées, variété française, chant traditionnel, classique, gospel, etc..

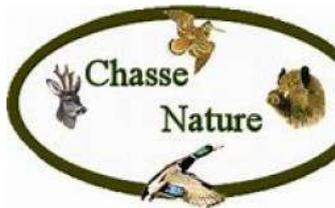
La chorale recrute toujours. De nouveaux choristes peuvent encore nous rejoindre, il n'est pas trop tard. Nul besoin de connaître le solfège, il suffit d'aimer partager le chant dans une ambiance sympathique. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Pour de plus amples informations, contacter la Présidente Fabienne GIMARET 06 70 37 78 92

Cordialement et à très bientôt

*Le bureau*

## SOCIÉTÉ DE CHASSE



Par cet article, nous voulons rappeler les fondamentaux de notre activité.

La chasse n'a pas besoin d'être défendue, elle a besoin d'être expliquée.

Beaucoup de gens assimilent notre passion à une tradition d'arrière garde, fondée sur le simple fait de tuer des animaux, la chasse fait partie de notre histoire et elle fera partie de notre avenir écologique commun.

La chasse est un maillon fort du développement durable, elle agit directement pour la sauvegarde des écosystèmes, en effet :

- 75% des zones sont gérées par les chasseurs qui en assurent la préservation et l'entretien.
- chaque année, plus de 20 000 kms de haies sont replantées créant du couvert et un lieu de protection pour les animaux .
- 800 000 kms de chemins ruraux sont en restauration pour que les usagers puissent en profiter.

Pour préserver l'avenir, les femmes et les hommes ont la responsabilité d'empêcher et de réparer les dégâts causés à la nature, c'est ce que font les chasseurs au quotidien. La chasse est une passion vécue par plus d'un million de citoyens qui donnent d'avantage qu'ils ne prennent à la nature avec cette humilité propre à tous ceux qui s'investissent sans compter.

Nous sommes les sentinelles de la santé publique et animale.

**Il faut rappeler que la ligue de protection des oiseaux a été créée en 1912 par les chasseurs.**

A l'heure actuelle, la chasse a sa place au sein de nos territoires, il faut la respecter et la faire respecter par nous tous acteurs de la nature.

Lors de nos déplacements, un petit bonjour ou un sourire n'a jamais tué personne !

Quelques chiffres :

1 030 000 pratiquants

500 000 bénévoles

70 000 associations de chasse sur le territoire

27 800 employés

**2 168€ investis par chasseurs**

*Les représentants de notre société de chasse*

## LES AMIS DE LA MÂTRE



Bonjour à tous les Messimiennes et Messimiens

Le bilan de l'année 2021 va se terminer en demi-teinte avec une saison où nous n'avons pas pu organiser nos deux traditionnelles manifestations à savoir, le concours de belote et la fête de la pêche. Néanmoins, cette année, nos pêcheurs ont pu retrouver le plaisir d'aller à la pêche toute la saison car nous avons fait nos trois alevinages comme d'habitude malgré un manque d'eau mais pour cela, nous pensons que nous allons devoir nous habituer.

Maintenant, parlons de 2022 où nous avons bon espoir de retrouver une vie normale pour tout le monde et pour cela, nous avons donc programmé nos deux manifestations :

### **Concours de belote**

**Le mardi 22 février 2022 à la salle polyvalente.**

**Inscription sur place à partir de 13 H 30.**

Attention, notre salle est limitée à 70 doublettes.

Toutes les doublettes seront primées.

### **Fête de la pêche le samedi 25 juin 2022**

Nous espérons vous voir nombreux à nos manifestations et en attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

*Le bureau*



*B. Sainclair*

## LE SOU DES ÉCOLES



C'est parti pour une nouvelle année pour le Sou des écoles !

Tous les membres du Bureau restent fidèles au poste, encore un grand merci à eux !

Après une année précédente plutôt calme, nous espérons pouvoir remettre en place toutes nos traditionnelles manifestations pour cette nouvelle année. À l'heure où j'écris ces lignes notre petite randonnée nocturne prévue pour Halloween le 31 Octobre et notre annuelle vente de calendriers dans le village ne sont pas encore passées. Nous espérons donc, comme chaque année, que vous leur réserverez un accueil chaleureux. Mais, lorsque vous lirez cet article, nos petites têtes blondes seront déjà passées vers chez vous. Nous tenons donc à vous dire un grand merci d'avoir ouvert votre porte à nos petits monstres.

Nous avons hâte de pouvoir proposer des projets où nous pourrions à nouveau être tous réunis et retrouver nos fidèles « parents-piliers » qui répondent toujours présents. Nous savons que nous pourrions encore compter sur eux cette année et je tenais aussi à leur dire un grand merci !

Pour finir, nous réfléchissons à des projets en collaboration avec l'équipe enseignante et nous espérons qu'ils pourront se concrétiser. Nous en reparlerons le cas échéant dans le prochain numéro.

Bon début d'année scolaire à tous !

Le Sou



Crédit photos : le Sou

## COPAINS COPINES



Ce début d'année 2021 a encore vu grandir le nombre d'enfants inscrits à la garderie Copains/copines portant celui-ci au nombre de 109 avec une capacité d'accueil de 56 enfants en simultané.

Caty, Isabelle, Laurine, et Sylvie (les 4 animatrices qui s'occupent des enfants) mettent tout en œuvre pour transformer ces moments de garderies (parfois longs pour les tout-petits) en moments de jeux et de création. Différentes actions sont également mises en place, ou en projet, afin d'améliorer encore l'accueil des enfants et la gestion administrative des parents :

- Mise à disposition d'une seconde salle par la municipalité et l'école.
- Projets d'investissement en matériels pour les enfants.
- Mise en place d'une routine de planning avec les parents et les enseignants.
- Recherche pour une mise en place prochaine d'une gestion automatisée des inscriptions des enfants.
- Et un dernier point très important : le recrutement d'une cinquième personne pour compléter l'équipe des animatrices et ainsi apporter de la souplesse à l'acceptation des inscriptions de dernière minute.

Nous espérons que ces différents projets permettront aux enfants de profiter sereinement du temps passé à la garderie !

[copainscopines01480@gmail.com](mailto:copainscopines01480@gmail.com)

Le bureau



Crédit photos : Copains copines

## FÊTE AU VILLAGE



Après quelques hésitations et incertitudes nous avons réussi à organiser et à fêter les conscrits en 1 et 6. Nous avons fait place à la classe en 0, un peu frustrée par les mesures sanitaires du printemps 2020.

Vendredi 8 octobre une bande de joyeux lurons s'est élancée dans la rue habillée aux couleurs de la Jamaïque, de l'écosse, de l'Afrique...

Les jeunes de 21 ans remercient tous les messimiens qui leur ont fait bon accueil lors de la traditionnelle tournée de brioches. Pendant ce temps s'activaient les autres pour nettoyer, embellir le village, honorer quelques anciens conscrits dont madame GRANGE, centenaire, et distribuer cocardes et gibus.

Une belle équipe de 10 ans, dynamique et enthousiaste, a participé à l'après-midi récréative qui leur était réservée. Magie, chansons, danse, goûter... on n'a pas vu l'temps passer avec Renaud et Laurence !

Puis ce fut le dimanche traditionnel avec successivement ses rendez-vous, à l'église pour la messe, puis au monument aux morts, honorer nos amis Jérôme et Danièle et les conscrits des 1 et 6, aux photos et à la vague emmenée par l'original groupe musical LES PUSTULES. Le banquet, délicieusement cuisiné et servi par le traiteur MAISSON de Cercié, et animé par Renaud, a réuni toutes les générations. C'était un joyeux bazar où se mêlent chants, danses, bavardages et rigolades. Monsieur le maire, invité d'honneur, nous a fait la joie de participer. Le président a remercié chacun et a insisté auprès des jeunes et des nouveaux, qu'il fallait prévoir la relève, les membres du bureau désirant passer le flambeau. « *Si vous aimez voir courir les plus petits, voir chahuter les anciens et rire avec les conscrits, Venez !* »

Ce rendez-vous annuel reste la fête intergénérationnelle par excellence dans nos villages, c'est important qu'elle perdure.



## LA CLASSE 2 et 7

La classe 2 et 7 se prépare à leurs conscrits pour le weekend du 25, 26 et 27 mars 2022.

**Que représente faire ses conscrits à Messimy sur Saône ?**

Participer au weekend des conscrits, c'est en premier lieu vouloir se joindre à une fête de son village et ainsi le faire vivre et l'animer.

C'est aussi faire de belles rencontres humaines intergénérationnelles avec des personnes que peut-être vous n'auriez jamais abordées et deviendront vos amis. C'est faire la fête, rire, s'amuser, être joyeux tout un weekend avec vos enfants, vos proches, vos amis.

**Qui peut faire ses conscrits en 2022 ?**

Vous tous qui êtes nés-es en année 2 ou 7 que vous ayez de 10 à 100 ans. Pour les enfants qui ont 10 ans en 2022, il y aura des informations à l'école.

**Comment se déroule un weekend conscrit ?**

Le vendredi soir du weekend des conscrits, se déroule le défilé humoristique à thème ou « la retraite aux Flambeaux » dans la rue principale de notre village puis il est suivi pour les plus « couche-tard » d'un bal à la salle polyvalente. Ce bal est ouvert à tous.

Le samedi en journée, nos 19 et 20 ans de l'année font leur vente de brioches dans le village pour contribuer financièrement à leurs conscrits.

Le dimanche qui est la grande journée du weekend, démarre le matin vers 10 heure, dans le centre du village pour les photos officielles, puis vers 11h30 c'est l'heure du défilé et de ce que l'on appelle dans la région « la Vague des conscrits ». A l'issue, un apéritif est offert à tous sous la halle avant le Banquet des conscrits qui a lieu à la salle polyvalente. En soirée, un bal est organisé pour danser, valser et bien terminer cette fabuleuse journée....

Pour les plus perspicaces, la fête se termine le lundi après un nouveau repas que l'on appelle le retinton.

**La classe en 2 et 7 vous a-t-elle convaincu de la rejoindre ?**

**Nous l'espérons !**

Et pour ces belles et bonnes raisons, nous vous attendons nombreux à venir vous joindre à notre classe de la 2 et 7.

Nous ouvrons dès à présents les nouvelles inscriptions auprès des personnes à contacter ci-dessous :

Sandrine PETITOT au 06 88 23 99 56

Fabienne GIMARET au 06 70 37 78 92

Vincent GELAS au 06 74 10 02 64

Et vous pouvez nous joindre pour un simple renseignement.

L'assemblée générale aura lieu le 9 janvier 2022.

**Pourquoi participer ?**

Parce que vous allez être sûr de passer un excellent weekend et de faire de belles rencontres.

**Mais aussi vous participerez à faire perdurer une tradition.**

# CÔTÉ PRATIQUE

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES :

- Malone Caillault ▶ 11 août
- Victoire Borowzyk ▶ 1er septembre

### MARIAGES :

- Willy Bauer et Pauline Béguet ▶ 11 septembre
- Sylvain Maigrot et Isabelle Dumontel ▶ 25 septembre
- Martial Novakowski et Belinda Guilbert ▶ 9 octobre

### DÉCÈS :

- Roger Galuchot ▶ 19 août à Bron

*Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.*

## GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

## HAUTEUR D'EAU

Août	Septembre	Octobre
42,8 mm	74,3mm	136,1 mm

*Données transmises par Roger Grange*

## ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Si lundi férié ▶ le **MARDI**

## DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

## ENGINS BRUYANTS

### Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h

Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

**Tapages nocturnes** silence à partir de 22 h 00

## BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre

## STATIONNEMENT GÊNANT

**!** Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteur, moissonneuse batteuse... et aussi camion, pompier, bennes à ordures ménagères... Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

## LE MARCHÉ sous la Halle

Le marché local le **JEUDI** à partir de 15 heures.

## AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

## ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

## EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

### LE SAVON LIQUIDE MAINS

#### Ingrédients :

- 25g de savon noir
- 35g de savon de Marseille
- 300 ml d'eau
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 5 gouttes d'huile essentielle de lavande
- 5 gouttes de cosgard

#### Étapes :

- Désinfecter l'ensemble du matériel et le plan de travail avec de l'alcool à 70 degrés
- Faire fondre dans l'eau frémissante les deux savons.
- Incorporer l'huile d'olive à feu très doux
- Remuer pour homogénéiser
- Laisser refroidir 15 min
- Ajouter puis remuer l'huile essentielle de lavande et le cosgard

À conserver 3 mois maximum.

*source : Marion*



### NETTOYER SON MICRO-ONDES

Pour nettoyer facilement les parois, disposez simplement à l'intérieur un grand volume d'eau avec 2 cuillères à soupe de vinaigre blanc et faites le bouillir quelques instants.

Laissez à la vapeur d'eau une quinzaine de minutes pour décoller la saleté et passez un coup d'éponge.

*source : Laurence*



# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel – JM Gimaret – C Feltrin – F Serrurier – L Wyncarczyk – M Chaube.

Excusés : B Sanclair (pouvoir à F Imbert) – B Monel – S Charrier (pouvoir à C Feltrin)

Secrétaire de séance : JM Gimaret

Le Conseil municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les huit transactions reçues portant sur cinq immeubles non-bâti sis En Durin, lieudit « Rue Basse » (Lotissement Les Allées des Sources), 234 chemin du Sablon et impasse des Ferrières, et sur trois immeubles bâtis sis 194 rue du Bourg, 292 chemin des Sources et 185 chemin de la Lie,
  - ~ la société SIGNAL71 de Cluny (Saône-et-Loire) pour réaliser le marquage axial de la RD 933 en résine gravillonnée avec bande blanche de chaque côté entre les deux feux tricolores avec un montant de 4 574,78 € HT (5 489,74 € TTC),
  - ~ l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise THIVENT avec un montant de 11 116,76 € HT (13 340,11 € TTC), soit + 3,13% et portant le montant du marché de travaux à 366 403,86 € HT (439 684,63 € TTC),
  - ~ la société MANUTAN Collectivités pour l'acquisition du mobilier scolaire suivant :
    - \* 4 tables réglables pour un montant de 292,24 € HT,
    - \* 4 casiers scolaires pour un montant de 70,04 € HT,
    - \* 10 chaises scolaires pour un montant de 359,20 € HT soit un coût total de 721,48 € HT (865,78 € TTC),
  - ~ la location de l'appartement T3 sis 30 place de l'Eglise Madame Marie-Hannah KAY, à compter du 09 septembre 2021, avec un loyer de 570 € par mois.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - ~ de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 €,
  - ~ de suivre la proposition de la commission des Finances et de contracter la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, avec un taux €STR + marge de 0,60% ou taux fixe de 0,60%, avec des frais de dossier d'un montant de 0,40% du nominal (soit 400 €),
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
  - ~ de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'article 627 « Services bancaires et assimilés » pour la commission d'engagement et à l'article 6615 « Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs » pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de majorer de 10% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur et fixe le taux de l'exonération à 50% et la durée de l'exonération à cinq ans.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, charge Monsieur le Maire de toutes démarches pour ce changement et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ d'approuver la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, avec un coût de prestation globale pour le projet de 10 125 € HT (12 150 € TTC),
  - ~ d'approuver la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité, pour l'extension des locaux périscolaires avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, avec un coût de prestation globale pour le projet de 3 150 € HT (3 780 € TTC),
  - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
  - ~ de dire que ces dépenses seront prélevées à l'article 2031 du budget 2021 et ultérieur si nécessaire,
  - ~ d'inscrire ces missions à l'état de l'actif de la commune respectivement sous le numéro « AMOagtcentrevillage » et « AMOfaisabilitépériscolaire », de les amortir sur une durée de cinq ans pour la mission aménagement et revitalisation du cœur de village, et de trois ans pour la mission de faisabilité périscolaire, en application de la délibération n° 2013/04/06 du 05 avril 2013, en cas de non-réalisation de l'opération.
- **ACCEPTÉ**, après vote à mains levées, l'unanimité, la subvention de 20 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement relatif à l'aménagement de voirie ou autres projets communaux hors projets touristiques mi en place par Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour les travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 – tranches conditionnelles.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 08 septembre 2021, tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la notifier au président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - ~ d'accepter que le Syndicat de l'Eau Potable Bresse Saône Dombes :
    - \* modifie les articles suivants des statuts du SEP Bresse Saône Dombes :
      - article 3 – Siège du syndicat : Le siège du syndicat est fixé Place de l'Hôtel de Ville 01990 Saint-Trivier sur Moignans
      - article 6 – Composition du Bureau : Le comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de membres sera défini par délibération du comité syndical.
    - \* crée un article :
      - article nouveau : - Constitution et composition des Commissions : Le comité syndical peut, à tout moment, créer des commissions permanentes ou temporaires. Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. Ce nouvel article portera le numéro 11.
- **ENTEND** le bilan de la rentrée scolaire.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives au Personnel communal des 29 juillet et 13 septembre 2021 ; à l'Urbanisme des 19 juillet, 02 août, 10 août, 30 août et 13 septembre 2021 ; à l'Environnement / Agriculture du 27 juillet 2021 et des Finances du 15 septembre 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – B Monel – S Chartier – M Chaube.

Excusée : L Wyncarczyk (pouvoir à T Michal)

Secrétaire de séance : C Feltrin

Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les trois transactions reçues portant sur des immeubles non bâtis sis chemin du Gué, 234 chemin du Sablon et lotissement « Les Allées des Sources ».
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 14 voix pour et 1 abstention, de verser une aide complémentaire à l'amicale des Classes en 1 et 6 pour l'organisation de la fête des conscrits et de fixer ce montant complémentaire à la somme de 250 €.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
  - ~ à l'unanimité, de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire pour l'année 2022 à 4,10 € pour les repas enfants, de laisser le prix PAI à 50% du prix enfant (soit 2,05 €) et de maintenir pour les adultes le montant sur la base de l'évolution forfaitaire de l'URSSAF – avantage « nourriture »,
  - ~ à l'unanimité de fixer le tarif de la location de la salle polyvalente à 120 € pour les associations de la commune (à compter de la deuxième location), à 300 € pour les habitants de la commune et à 490 € pour les particuliers et associations extérieures ; de maintenir les tarifs en vigueur pour la location à la journée (du lundi au vendredi de 09 h à 09 h) et de fixer le tarif horaire pour les activités sportives par association extérieure à 5 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,
  - ~ à l'unanimité, de maintenir à 53 € la location pour un vin d'honneur relatif à une cérémonie sur la commune et de fixer à 25 € l'éclairage nocturne jeux de boules,
  - ~ à l'unanimité, de fixer à 3,40 € la location des tables et à 1,80 € la location des bancs,
  - ~ à l'unanimité, d'augmenter de 0,10 € les tarifs à la journée du camping, de porter le tarif hivernage pour le garage mort à 120 € et de maintenir le tarif des forfaits,
  - ~ à l'unanimité, de procéder pour le cimetière à une augmentation de 5 € (2 m<sup>2</sup>) et 10 € (4 m<sup>2</sup>) pour les concessions trentenaires, de 10 € (2 m<sup>2</sup>) et 20 € (4 m<sup>2</sup>) pour les concessions cinquantenaires et de maintenir les tarifs pour le columbarium et le jardin du souvenir,
  - ~ à l'unanimité, de maintenir le montant des cotisations à la bibliothèque municipale à 10 € pour les habitants et 12 € pour les personnes extérieures,
  - ~ pour l'occupation du domaine public :
    - \* par 14 voix pour et 1 voix contre :
      - de fixer à 30 € la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses (autorisées pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre),
      - de maintenir le montant pour les cirques (caution de 600 € et 30 € par jour dans la limite de 3 jours maximum autorisés) ; les taxes (50 € par an) et les commerçants ambulants sans électricité (540 € par an),
      - de créer un tarif pour les commerçants ambulants utilisant l'électricité de la halle et de le fixer à 80 € par an.
    - \* M. GELAS, ayant quitté la salle, sans que cela soit obligatoire, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance demandée au garage GELAS à 2 € par m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup>.
    - ~ de maintenir le tarif des droits de place du marché à 0,10 € du mètre linéaire.
  - **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
  - **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectif) de l'année 2020.
  - **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 21 septembre 2021 ; au Comité Consultatif d'Action Sociale des 23 septembre et 13 octobre 2021 ; à l'Urbanisme des 27 septembre et 11 octobre 2021 ; à l'Environnement / Agriculture du 30 septembre 2021 et à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
  - **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

## SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wyncarczyk - B Monel – M Chaube.

Excusé : JM Gimaret

Absente : S Chartier

Secrétaire de séance : V Gelas

Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les trois transactions reçues portant sur un immeuble non bâti sis chemin des Tullés et un immeuble bâti sis 20 allées des Lilas
  - ~ la société UGAP pour l'acquisition de trois tableaux triptyques Basic+ 120 x 200 cm avec panneau central blanc et volets droit et gauche avec face verte des deux côtés pour les classes élémentaires avec un montant unitaire de 432,12 € HT, soit un coût total de 1 296,36 € HT (1 555,63 € TTC),
  - ~ le Cabinet d'Avocats Philippe PETIT et Associés pour assurer la défense de la commune dans le cadre de la requête, enregistrée le 05 octobre 2021 par le Tribunal administratif de Lyon, demandant l'annulation de l'arrêté du 03 mai 2021 accordant le permis d'aménager n° 00124320V0002 à la SNC JUGO, avec un montant d'honoraires de 150 € HT de l'heure,
  - ~ le Cabinet Cornet Vincent Ségurel pour assurer la prestation juridique d'accompagnement de la commune pour le traitement d'une fin de bail commercial, avec un montant forfaitaire d'honoraires de 1 000 € HT par jour de travail.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 au budget communal 2021, ci-après :

### FONCTIONNEMENT

~ dépenses	
Chapitre 011 Charges à caractère général	
- Article 60612 Energie – Electricité	+ 1 000 €
- Article 60621 Combustibles	+ 3 000 €
- Article 60631 Fournitures d'entretien	+ 2 000 €
- Article 61521 Terrains	+ 2 500 €
- Article 615231 Entretien et réparations voiries	+ 6 000 €
- Article 61558 Entretien autres biens mobiliers	+ 970 €
- Article 6227 Frais d'actes et de contentieux	+ 9 000 €
- Article 6228 Divers	+ 900 €
- Article 6233 Foires et expositions	+ 420 €
- Article 627 Services bancaires et assimilés	+ 250 €
<b>Sous-total Chapitre 011</b>	<b>+ 26 040 €</b>
Chapitre 012 Charges de personnel	
- Article 6218 Autres personnel extérieur	+ 200 €
- Article 6474 Versements autres œuvres sociales	+ 150 €
- Article 6475 Médecine du travail	+ 150 €
<b>Sous-total Chapitre 012</b>	<b>+ 500 €</b>
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations	+ 250 €
<b>Sous-total Chapitre 65</b>	<b>+ 250 €</b>
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 26 790 €	
~ recettes	
Chapitre 013 Atténuations de charges	
- Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 3 000 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	
- Article 73224 Fonds départemental des DTMO pour les communes	+ 1 790 €
Chapitre 74 Dotations et participations	
- Article 74127 Dotation nationale de péréquation - 5 900 €	
- Article 74832 Attribution du FDPTP	+ 1 110 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
~ dépenses	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	
- Article 2031 Frais d'études	+ 13 650 €
Opération n° 201903 « Sécurisation Entrée Nord RD 933 »	
- Article 2315 Installations, matériel et outillage technique	+ 2 500 €
	-----
<b>Total</b>	<b>+ 16 150 €</b>
~ recettes	
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	
- Article 10226 Taxes d'aménagement	- 10 000 €
Opération n° 201501 « Accessibilité bâtiments communaux »	
- Article 1321 Etat	+ 10 440 €
Opération n° 201903 « Sécurisation entrée Nord RD 933 »	
- Article 1323 Départements	+ 22 500 €
- Article 13251 Groupement Fiscalité Propre de Rattachement	+ 20 000 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 26 790 €
	-----
<b>Total</b>	<b>+ 16 150 €</b>

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ de fixer la durée d'amortissement des frais liés au document d'urbanisme, frais d'études, frais d'insertion et de subventions d'équipements versés comme suit :
    - Article 202 – documents d'urbanisme : cinq ans
    - Article 2031 – frais d'études :
      - \* un an pour un montant inférieur ou égal à 3 000 € TTC
      - \* trois ans pour un montant supérieur à 3 000 € TTC et inférieur ou égal à 10 000 € TTC
      - \* cinq ans pour un montant supérieur à 10 000 € TTC
    - Article 2033 – frais d'insertion : un an
    - Article 204 – subventions d'équipements versées :
      - \* cinq ans pour les biens mobilier, matériel et études
      - \* dix ans pour les bâtiments et installations
  - ~ de déroger pour l'ensemble de ces amortissements à la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations et en conséquence de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant leur entrée dans l'état de l'actif.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention passée avec le Département de l'Ain pour la sécurisation de l'entrée Nord et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4% et de laisser telle quelle les exonérations facultatives existantes.
- **APPROUVE**, après vote à mains levées, par 12 voix pour et 1 voix contre, les Conditions Générales d'Utilisation relatives à la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, avec les deux modifications apportées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.
- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2020.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives aux Affaires scolaires du 19 octobre 2021 ; à l'Economie locale du 21 octobre 2021 ; à l'Urbanisme des 25 octobre et 08 novembre 2021 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 28 octobre 2021 et aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 09 novembre 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

**PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h**

17 décembre 2021

*Les réunions du Conseil Municipal sont publiques*

# DERNIÈRE MINUTE

## À VOS AGENDAS :

- **Marché** : tous les jeudis à partir de 15h, sous la Halle :
  - Produits bio en vrac : tous les 15 jours
  - Ferme Désiris (yaourts) : tous les 15 jours
  - Un fromager vente à la coupe : toutes les semaines
  - Un caviste Vins par là : toutes les semaines
  - Produits italiens La botte secrète : toutes les semaines
  - Pâtes fraîches Chabi Christophe : toutes les semaines
  - Un fromager, fromages de chèvres La ferme Seigneret : toutes les semaines
  - Un primeur Le marché de Karine et Michel Delorme : toutes les semaines
  - Un artisan charcutier traiteur La Maison Ostler : toutes les semaines
  - Produits cosmétiques + bougies MaDamlaBio : toutes les semaines
- **Marché de Noël** : jeudi 9 décembre
- **Marché + livraisons de composteurs** : jeudi 16 décembre
- **Téléthon** : vendredi 3 décembre à Chaleins
- **Foot** : samedi 11 décembre, vente choucroute
- **Distribution des colis de Noël** : 18, 19 décembre
- **Vœux du Maire** : 7 janvier
- **Les amis de la Mâtre** : concours de belote mardi 22 février, salle polyvalente.

## POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy sur Saône et vous voulez vous faire connaître ...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo.

[mairie.messimysursaone@orange.fr](mailto:mairie.messimysursaone@orange.fr)

### Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,  
une question,  
une idée...

#### CONFIEZ LES NOUS.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**NOM/PRÉNOM :** .....

**MAIL et/ou TÉL :** .....

*Seules les demandes identifiées seront prises en compte.*



# HONNEUR AUX CONSCRITS



Alain Ferreux